

28) 17°) Prélèvement d'une somme de 17.000.000 de Frs sur les fonds libres

Le MAIRE. - Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à prélever sur les fonds libres provenant de la plus value constatée sur la taxe sur le chiffre d'affaire une somme de 17.000.000 de Frs pour doter le chapitre 61: Dépenses de personnel.

Mise aux voix la proposition est adoptée à l'unanimité.

Approuvé
St. Denis, le
13 Janvier 1966
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: J. Duchard